DISTRIBUTION DE 65 000 MASQUES GRATUITS AUX HABITANTS DES 12 COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

La communauté de communes, en partenariat avec le conseil départemental, a fait l'acquisition de 65 000 masques en tissu, lavables et réutilisables, afin que chaque habitant du territoire dispose au moins d'un masque de ce type au moment de la reprise d'activité. Les communes assureront leur distribution jusqu'au 18 mai.

Mis en ligne le 06 mai 2020

Même si le masque obligatoire ne sera pas généralisé lors du déconfinement le 11 mai, son port est fortement conseillé. Afin de renforcer la sécurité sanitaire des habitants d'Erdre & Gesvres, la communauté de communes a donc effectué une commande groupée de masques grand public pour le compte des 12 communes du territoire.

C'est un geste fort de solidarité sanitaire que l'ensemble des communes réalise grâce à la communauté de communes et au Département de Loire-Atlantique qui co-financent ce dispositif, afin que chaque habitant du territoire puisse bénéficier d'un masque adapté.

Ces masques vont être distribués auprès de chaque foyer jusqu'au 18 mai, sous la responsabilité de chaque maire, suivant les modalités qu'il aura défini sur sa commune (distribution en porte à porte par des élus, des agents municipaux, des bénévoles ou livraison par voie postale).

Un masque par personne de plus de 12 ans composant le foyer sera attribué dans un premier temps. Ces masques barrière en tissu, lavables et réutilisables, ont été fabriqués par l'entreprise FINWAY, (basée à Héric) qui a décidé de réorienter sa production pour répondre à l'enjeu sanitaire. Homologués selon les normes AFNOR, ils viennent compléter les dispositifs proposés par l'Etat, pour limiter la progression de l'épidémie de coronavirus. Une notice d'utilisation sera remise afin de faciliter l'entretien de ces masques de protection réutilisables une cinquantaine de fois selon le fabricant. Télécharger la notice d'utilisation

Une autre dotation, issue d'un autre fabricant français, sera livrée courant mai par le Département pour les moins de 12 ans.

Pour rappel, l'usage d'un masque participe à limiter la propagation du virus. À lui seul, il ne suffit pas à être efficace. Il est complémentaire de l'application systématique des gestes barrières, ainsi que des règles de distanciation sociale.

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00